

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 29 septembre 2016

DCM N° 16-09-29-19

**Objet : Vente d'un terrain sis Boulevard Solidarité pour l'implantation de concessions automobiles.**

**Rapporteur: M. LIOGER**

La Ville de Metz a acquis le terrain de 4 ha 96 a 99 ca, ayant appartenu à l'EPFL, situé boulevard de la Solidarité à Borny, cadastré BV n° 68 par décisions du Conseil Municipal en date des 1<sup>er</sup> juillet 2010 et 27 janvier 2011.

Dans le cadre de la valorisation de ce terrain dit "Sotrameuse", en référence à l'ancienne activité industrielle du site, il est envisagé une implantation à vocation économique de type commercial non alimentaire.

Le Groupe PAUL KROELY Automobiles se positionne pour implanter sur ce site des concessions automobiles de véhicules légers et de poids lourds.

Les conditions suspensives de cession sont les suivantes :

- obtention d'un permis de construire ou d'aménager purgé de tout recours ;
- conditions de constructibilité ne nécessitant pas de fondations exceptionnelles de type pieux (hors colonnes ballastées acceptées) ; celles-ci étant à apprécier après sondages du sol au regard du projet ;
- Etat du site au regard de la pollution compatible avec l'usage futur.

Il est donc proposé de céder ledit terrain à la société précitée au prix de 50 € HT le m<sup>2</sup>, soit un montant de 2 484 950 € HT.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Les Commissions compétentes entendues,**

VU l'évaluation du Service France Domaine ;

VU la proposition formulée par le groupe PAUL KROELY Automobiles ;

**CONSIDERANT** l'acquisition à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFLorraine) – rue Robert Blum à PONT-à-MOUSSON d'un terrain situé boulevard de la Solidarité à Borny cadastré BV n° 68 par décisions du Conseil Municipal en date des 1<sup>er</sup> juillet 2010 et 27 janvier 2011 ;

**CONSIDERANT** la qualité du projet proposé pour l'implantation des locaux destinés aux concessions automobiles et de véhicules industriels (poids lourds) ;

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE:**

- **D'ANNULER** la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2011 de cession du présent terrain au profit du groupe FULTON, la société ayant renoncé en mars 2014 à donner suite au projet de création d'un pôle automobile pour lequel elle avait obtenu un permis d'aménager en avril 2013 ;
- **DE VENDRE** en l'état au groupe PAUL KROELY Automobiles, 6 rue de Dublin, 67300 SCHILTIGHEIM ou, sous réserve de l'agrément de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à lui, le terrain situé boulevard de la Solidarité à Borny et cadastré sous :

#### **BAN DE BORN Y :**

Section BV – n° 68 – 4 ha 96 a 99 ca

dans le cadre de l'implantation de concessions véhicules légers et industriels, et leurs ateliers de réparations tel que proposé dans l'offre, sous les conditions suspensives suivantes :

- obtention d'un permis de construire ou d'aménager purgé de tout recours ;
  - conditions de constructibilité ne nécessitant pas de fondations exceptionnelles de type pieux (hors colonnes ballastées acceptées) ; celles-ci étant à apprécier après sondages du sol au regard du projet ;
  - état du site au regard de la pollution compatible avec l'usage futur.
- **DE PROCEDER** à l'établissement et à la signature d'un compromis de vente permettant au groupe PAUL KROELY Automobiles d'entreprendre toutes les actions nécessaires au lancement de son projet ;
  - **DE REALISER** cette opération immobilière moyennant le prix de 50 € HT le m<sup>2</sup>, soit pour un montant global de 2 484 950 € HT, payable au comptant à la signature de l'acte authentique de vente ;
  - **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière  
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**